



**ROYAUME DU MAROC**

Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale

Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale

Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion

# Guide de prévention des risques dans le métier de la Mécanique Automobile





## ***Table des matières***

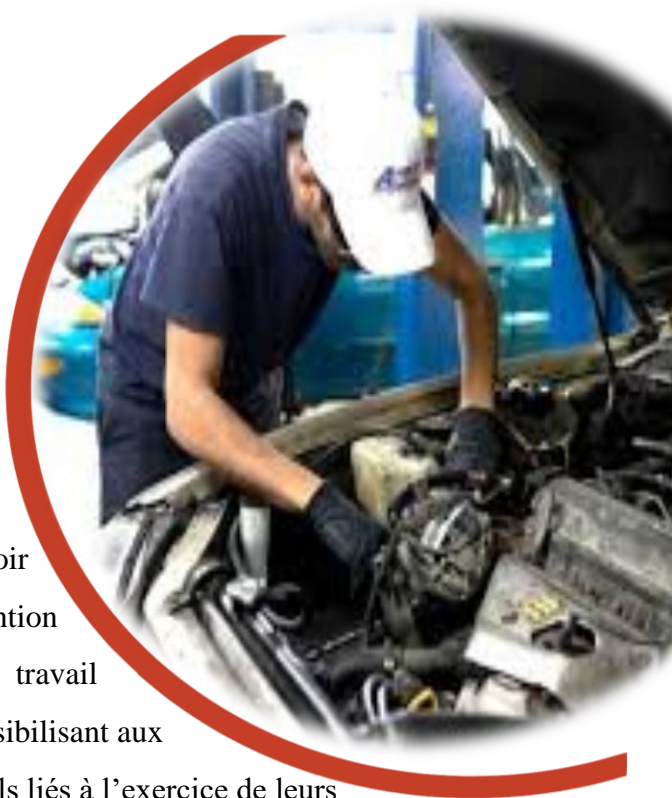
Introduction.....	2
Comment utiliser ce guide.....	3
Typologie des risques professionnels.....	5
Risques du métier et Préventions.....	7
Pictogrammes de signalisation des risques.....	21
Equipements de Protection Individuelle.....	23
Que faire en cas d'accident.....	25
Réglementation du travail.....	27



# Introduction

Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale - Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale - vise, à travers ces «Guides de Prévention des Risques Professionnels», à promouvoir Les Bonnes pratiques de la prévention et à améliorer les conditions de travail des artisans, notamment en les sensibilisant aux risques et aux maladies professionnels liés à l'exercice de leurs activités tout en leur proposant des règles de bonnes conduites en matière d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration de ce guide portant sur la prévention contre les risques dans le métier de la **Mécanique Automobile** qui permettra aux artisans mécaniciens respectueux des conseils qu'il leur apporte d'être à l'abri de tout accident pouvant porter atteinte à leur vie professionnelle et personnelle (blessures, handicap...), d'éviter le risque d'être atteints de maladies professionnelles pouvant avoir des effets néfastes sur leur santé (troubles, infections...) et d'assurer par conséquent la continuité de leur activité et celle de leurs apprentis.



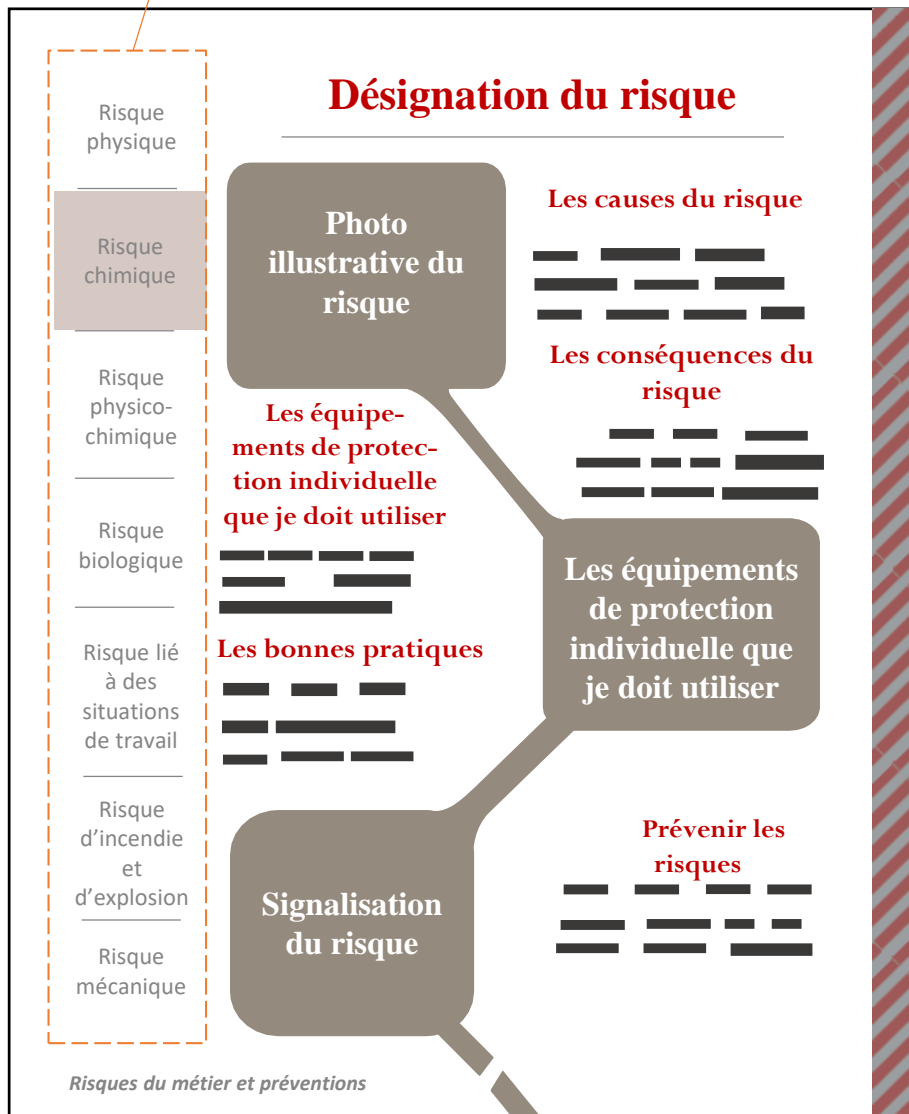
***Comment utiliser  
ce guide***

# Comment utiliser ce guide

Le guide spécifie les risques les plus fréquents au sein des ateliers de la Mécanique Automobile et recommande aux artisans mécaniciens les mesures de prévention, les précautions et les comportements à adopter pour éviter ces risques et les pathologies inhérentes.

Pour ce faire, ce guide permet d'apporter des réponses aux principales questions relatives à la santé et la sécurité au travail.

## Type du risque



# ***Typologie des risques professionnels***

# Typologie des risques professionnels

**Risques physiques** : Ils sont en rapport avec l'ambiance sonore, l'ambiance lumineuse, l'électricité, l'ambiance thermique, les vibrations mécaniques et les rayonnements.

**Risques chimiques** : Ils sont dus à l'utilisation des produits chimiques, tels que les substances et les préparations chimiques.

**Risques physico - chimiques** : Ils sont en relation avec l'atmosphère empoussiérée (poussières, aérosols industriels, fumées et brouillards).

**Risques biologiques** : Ils sont liés à l'exposition à des agents biologiques ou à leurs produits (endotoxines, mycotoxines).

**Risques liés à des situations de travail** : Ils sont liés à l'aménagement des lieux et des postes de travail, aux manutentions, aux travaux sur écran, aux chutes d'objets ainsi qu'aux chutes des personnes.

**Risques d'incendie et d'explosion** : Ils peuvent causer des brûlures ou des blessures de personnes suite à un incendie ou à une explosion.

**Risques mécaniques** : Ils sont dus à des situations particulières, telles que l'usure des machines, engins mobiles, appareils de levage, manutention manuelle ou mécanique et la mise à l'écart des dispositifs de protection (protège-courroies, capots) ainsi que les risques d'accidents liés à l'électricité.



# ***Risques du métier et préventions***

# Toxicité des carburants et gaz d'échappement

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



## Les causes du risque

Lors de mes interventions sur le carburateur ou sur le réservoir d'essence et lors de l'opération de changement des filtres, je suis exposé aux gaz d'échappement et aux vapeurs des composés organiques volatils contenus dans les carburants.

## Les conséquences du risque

Cela peut causer des troubles graves de la formule sanguine, des troubles neurologiques, des affections gastro-intestinales accompagnées de vomissements à répétition et aussi des irritations bronchiques, voire des cancers du poumon.

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Gants de protection, Masque à gaz, Combinaison de protection.

## Les bonnes pratiques

Je veille à la ventilation et l'aération de l'atelier.

J'utilise des bidons bien fermés pour le stockage.

J'utilise les équipements de protection individuelle.



## Prévenir les risques

Je m'informe et j'informe les autres artisans sur les risques liés à la toxicité des carburants et des gaz d'échappement.

Je reste sous surveillance médicale: vaccins, examen biologique de sang et d'urine, visites périodiques du médecin.

J'utilise des raccords des pots d'échappement avec des dispositifs d'évacuation avec filtres et donnant sur l'extérieur (Gaines flexibles).



# Usage d'outillage tranchants

## Les causes du risque

Lors des opérations de montage et démontage des moteurs et autres composants du véhicule, je suis en contact direct avec des outils et des organes en mouvement dont les pointes et les arêtes sont tranchantes.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des blessures graves au niveau des mains (mains écrasées, doigts coupés...).

Cela peut me causer aussi une diminution tactile des doigts.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Chaussures de sécurité, Gants de protection anti coupure.

## Les bonnes pratiques

Je garde ma concentration quand je manipule des machines et des outils tranchants.

J'équipe mon atelier des moyens de premiers secours.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail



## Prévenir les risques

Je m'assure que l'éclairage de l'atelier est convenable.

J'examine les outils pour m'assurer qu'ils ne sont pas défectueux.

Je m'informe et j'informe les autres artisans sur les risques liés à l'usage d'outillages tranchants.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Toxicité des huiles usagées

Risque physique

Risque chimique

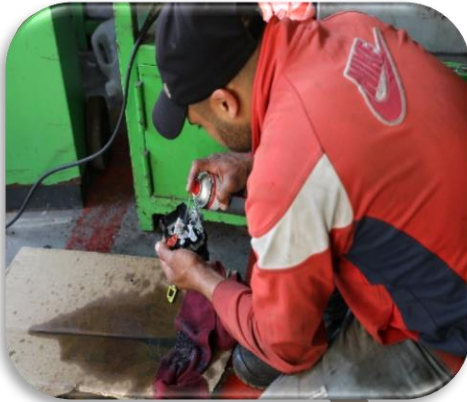
Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Masque, Gants de protection, Combinaison de travail.

## Les bonnes pratiques

Je veille à la ventilation et au nettoyage de l'atelier.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

## Les causes du risque

Je travaille dans un environnement contenant des huiles récupérées des opérations de vidange, des solvants utilisés pour le nettoyage des pièces mécaniques, des huiles neuves utilisées pour le graissage des pièces et des graisses composées des hydrocarbures aromatiques polycycliques.

## Les conséquences du risque

Cela peut provoquer des irritations ou une allergie de la peau. Aussi le contact cutané avec ces huiles est susceptible de provoquer des dermatoses, des eczémas, des irritations cutanées se traduisant par des rougeurs (sur le dos des mains et entre les doigts), des démangeaisons (prurit) et des fissures. Les huiles usagées peuvent dégager des produits cancérigènes qui provoquent des cancers, elles peuvent également provoquer de l'asthme.



## Prévenir les risques

Je fais appel à un prestataire spécialisé dans la collecte des huiles usagées.

Je prévois un stockage convenable des huiles et dans un lieu sûr.

Je m'informe et j'informe les autres artisans sur les risques liés à la toxicité des huiles minérales.

J'opte pour l'aspiration localisée des huiles usagées.



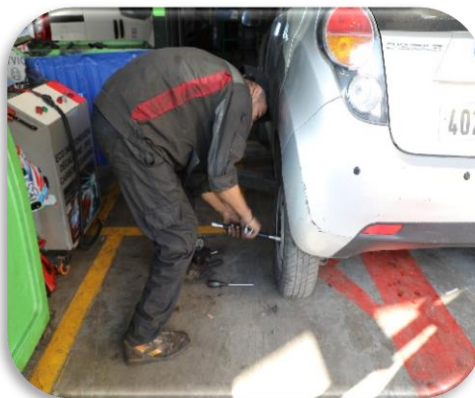
# Postures contraignantes

## Les causes du risque

J'exerce mon travail en maintenant mon corps dans des positions non confortables (debout, penché, accroupi, ...) et en effectuant des gestes répétitifs et de longues durées.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des maux sévères du dos, des épaules, des articulations, un sentiment permanent de fatigue, un dos courbé, une déformation et une courbure de la colonne vertébrale, la sciatique, la lombosciatique, une gêne musculaire lors du sommeil et la perte de l'agilité physique.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Ceinture dorsale, Ceinture lombaire.

Risque biologique

## Les bonnes pratiques

Je prends des pauses et je pratique quelques exercices de gymnastique pour la relaxation musculaire des zones du corps fortement atteintes par la posture contraignante.

Je travaille dans des postures adéquates.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque lié à des situations de travail



## Prévenir les risques

J'aménage les différents postes de travail afin d'éviter les postures et les gestes contraignants.

Je reste sous surveillance médicale : Examen d'aptitude physique.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Chute de personnes

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



## Les causes du risque

Je travaille dans un atelier avec un sol irrégulier, encombré et non organisé.

Je circule sur des sols glissants.

Je circule près de la fosse.

J'utilise des échelles endommagées.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des blessures au niveau de la tête et d'autres membres.

Cela peut me causer également des fractures ou le décès suite aux blessures graves.

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Casque, Chaussures de sécurité.

## Les bonnes pratiques

J'utilise des dégraissants pour le nettoyage du sol.

Je veille à l'organisation et au nettoyage de l'atelier.

J'utilise les équipements de protection individuelle.



## Prévenir les risques

J'aménage un sol régulier et antidérapant.

J'organise la circulation dans l'atelier en réservant des allées spécifiques pour la circulation.

Je forme et je sensibilise le personnel sur le risque de la chute des personnes.

J'utilise des échelles adéquates.



# Electrocution et chocs électriques

## Les causes du risque

J'exerce mon travail avec des équipements électriques non sécurisés.

J'utilise des branchements et les interconnexions de manière aléatoire.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer un arrêt cardiaque, une électrisation, des troubles musculaires, des troubles de la conscience, des brûlures électriques et des accidents traumatiques associés au phénomène de l'électrocution.

Cela peut me causer aussi une déshydratation du corps générant une latence et une fatigue suite à l'électrisation répétée non ressentie.



## Prévenir les risques

Je veille à l'entretien de l'installation électrique.

Je rassemble les câbles dans des chemins de câbles.

Je place un dispositif de coupure mettant automatiquement hors tension la partie d'installation affectée par un défaut électrique (disjoncteurs, fusibles...).

Je m'informe sur l'utilisation des équipements électriques en toute sécurité.



## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Gants isolants, Chaussures de sécurité, blouse.

## Les bonnes pratiques

Je protège ou j'éloigne les pièces et les équipements sous tension.

Je n'accède pas aux zones à risque d'électrocution si je ne suis pas qualifié.

J'utilise des câbles assez long avec une mise à la terre des masses et de leurs interconnexions.

J'utilise les équipements de protection individuelle.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Risque auditif lié au bruit ambiant

Risque physique



## Les causes du risque

Je travaille dans un environnement plein d'activité générant du bruit (compresseur, ventilation, réglage des moteurs, outillage...).

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer une fatigue et une déficience auditive, un traumatisme sonore, une surdité, une gêne professionnelle, une altération de la qualité du sommeil, des maladies cardiovasculaires et un déficit de communication.

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Casque anti-bruit, Bouchons d'oreille.

Risque lié à des situations de travail

## Les bonnes pratiques

Je prends des pauses et je réduis au maximum le temps d'exposition au bruit.

J'utilise les équipements de protection individuelle.



Risque d'incendie et d'explosion



Risque mécanique

## Prévenir les risques

Je cherche à diminuer le bruit depuis la source.

Je m'informe sur les risques liés au bruit.

Je revêtis les murs et le plafond des locaux de travail de matériaux absorbant le bruit et insonorisant.

Je reste sous surveillance médicale: examen auditif et neurologique.



# Chute d'objet

## Les causes du risque

Je travaille dans un atelier non organisé et avec un stockage hétérogène et sur des grandes hauteurs.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des blessures et fractures au niveau de la tête ou d'autres membres pouvant aller de blessures mineures au décès.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Chaussures de sécurité, Casque de protection.

Risque biologique

## Les bonnes pratiques

J'organise mon atelier régulièrement.

Je dispose des moyens de premiers secours.

Je limite la hauteur de stockage en tenant compte de caractéristiques des objets.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque lié à des situations de travail



## Prévenir les risques

Je prévois un endroit convenable et sécurisé pour le stockage des pneus, moteurs et pièces de rechange...

Je prévois de mettre en place la signalisation des dangers dans mon atelier.

J'installe des protection pour retenir les objets lourds en cas de chutes.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Usage des appareils de levage des véhicules

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



## Les causes du risque

J' exerce mon travail au dessous des véhicules levés.

J'utilise des appareils de levage endommagés.

Je suis déconcentré dans les zones à risques mécaniques.

## Les conséquences du risque

Cela peut causer de graves blessures au niveau de la tête et des autres membres du corps pouvant aller de l'handicape jusqu'au décès.

Cela peut entraîner une incapacité permanente ou la mort.

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Casque de protection, Chaussures de sécurité.

## Les bonnes pratiques

Je limite l'usage, le réglage et l'entretien des appareils de levage aux personnes qualifiés.

J'équipe mon atelier par les moyens de premiers secours.

J'utilise les équipements de protection individuelle.



## Prévenir les risques

J'assure la maintenance des appareils de levage des véhicules.

je prévois une signalisation des zones à risques.

Je veille à la formation du personnel sur les risques mécaniques.



# Manutention manuelle

## Les causes du risque

Je transporte les batteries, les pièces détachées, les outils, les pneus et d'autres charges lourdes manuellement.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des affections pathologiques relatives à la colonne vertébrale, des maladies du dos comme la sciatique et la lombosciatique, l'hernie discale, l'arthrose, les douleurs musculaires et articulaires sous forme de traumatismes musculo-squelettiques (TMS).



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

## Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Ceinture lombaire, Ceinture dorsale, Gants de protection, Chaussures de sécurité.

Risque biologique

## Les bonnes pratiques

Je porte des charges supportables.

J'effectue les opérations de manutention avec les effectifs suffisants et qualifiés pour ces tâches.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque lié à des situations de travail



## Prévenir les risques

Je privilégie la manutention mécanique.

J'aménage les lieux de stockage, les voies de circulation et les locaux pour réduire les distances, réduire les charges, organiser le travail...

Je m'informe et j'informe les autres artisans sur les gestes et les postures appropriés à adopter.

Je reste sous surveillance médicale: Subir un examen d'aptitude physique.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Explosion et incendie

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique



## Les causes du risque

J'exerce mon travail exposé à des batteries de voiture pouvant être électrolysés, un court-circuit, une surcharge électrique, des fuites de gaz, d'essence et d'autres produits inflammables en présence des étincelles d'origine électrostatique et à proximité de fumeurs.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des brûlures et des dégâts matériels et corporels.

Cela peut causer la destruction et la perte totale de l'atelier.

Risque biologique

## Les bonnes pratiques

**Je prends les précautions pour éviter les fuites des produits inflammables.**

**Je mets les matières inflammables loin des sources de feu.**

**J'interdit la cigarette dans l'atelier.**

Risque lié à des situations de travail

**Je dispose dans l'atelier des moyens de lutte contre l'incendie (Extincteurs, RIA).**

Risque d'incendie et d'explosion



Risque mécanique

## Prévenir les risques

**Je facilite l'intervention des sapeurs-pompiers à travers les accès et les prises d'eau.**

**J'utilise des câbles de conduction électrique adaptés à la puissance.**

**J'installe un système de détection d'incendie muni d'une alarme sonore.**

**Je forme mon personnel sur le risque d'incendie.**

# Manque d'hygiène et de propreté

## Les causes du risque

J'exerce mon travail en portant des vêtements sales et usés dans un atelier avec un manque de propreté vu le nettoyage faible, insalubre, aération et ventilation insuffisantes, absence de vestiaires et nettoyage des installations sanitaires insuffisant.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des infections dermatologiques et une altération du système immunitaire ainsi que des irritations de la peau dans les zones sensibles du corps.

Cela peut me causer aussi des asphyxies et des maladies pulmonaires et cardiaques.



## Les bonnes pratiques

Je veille à la propreté de mon atelier et des installations sanitaires après chaque utilisation.

Je prends une douche à la fin de chaque journée de travail.

Je veille à la propreté des vêtements de travail.

## Prévenir les risques

J'installe des équipements sanitaires adéquats (poubelles, lavabos, douches et toilettes propres, distributeurs de lotion hydro-alcoolique).

Je reste sous surveillance médicale.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

# Contamination de la nourriture

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



## Les causes du risque

Je prends mes repas au sein de l'atelier. Ma nourriture est contaminée par les poussières, les parasites, les bactéries, les rats, les insectes et les produits dangereux.

## Les conséquences du risque

Cela peut me causer des intoxications alimentaires et des troubles digestifs et peut me causer aussi des infections, des allergies et des cancers, et des intoxications sanguines.

Cela peut me causer, également des maladies telles que les hépatites virales, la brucellose, la rage, l'amibiase, le paludisme...

## Les bonnes pratiques

Je lave mes mains avant et après chaque repas.

Je préserve la nourriture dans des emballages convenables que je garde dans un endroit frais et à l'abri de la saleté.

J'assure la bonne gestion de mes déchets après chaque repas.

Je veille au nettoyage de mon atelier.



## Prévenir les risques

Je mets en place un réfectoire pour les repas.

J'interdis la nourriture dans les locaux du travail.

Je reste sous surveillance médicale.

***Pictogrammes de  
signalisation des risques***

# Pictogrammes de signalisation des risques

En matière de santé et sécurité au travail, les pictogrammes permettent de donner une indication sur le danger. Leur utilisation au niveau des zones à risques est très importante pour la signalisation des différents dangers.

## Dangereux pour la santé :



Le risque peut causer un empoisonnement à forte dose, une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Il peut provoquer des allergies cutanées et une somnolence ou un vertige.

## Inflammable :



Le risque peut générer un incendie au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur ou de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau en dégageant des gaz inflammables.

## Risque électrique :



Le risque électrique comprend le risque de contact, direct ou non, avec une pièce nue sous tension, le risque de court-circuit et le risque d'arc électrique. Ses conséquences sont l'électrisation, l'électrocution, l'incendie, l'explosion ... Il peut générer aussi des perturbations musculaires et des dysfonctionnements vitaux allant jusqu'au décès de la personne.

## Très dangereux pour la santé :



L'exposition au risque peut provoquer le cancer, peut causer la modification de l'ADN, peut nuire à la fertilité ou au fœtus, peut causer l'altération du fonctionnement de certains organes, des difficultés respiratoires ou des allergies respiratoires et peut être la cause de décès, en cas d'ingestion par les voies respiratoires d'un produit ou d'une substance toxique.

## Risque d'explosion :



Les effets du risque peuvent être une explosion au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc ou de frottements.

## Chutes de personnes :



Le risque menant à des glissades, trébuchements, faux pas, pertes d'équilibre, chute de personnes. Ce sont des accidents de travail souvent perçus comme étant inévitables et de caractère bénin bien qu'ils peuvent causer des blessures graves, des fractures, des traumatismes crâniens, des hémorragies internes, l'handicap à vie...



***Equipements de  
protection individuelle***

# Equipements de protection individuelle

Un artisan dans un atelier de travail doit utiliser selon le cas les EPI suivants :



Gants



Chaussures de protection



Lunettes



Casques anti bruit et bouchons à oreille



Masques anti-UV et anti-IR



Masques



Casques et chapeaux



Ceintures



Combinaisons

***Que faire en cas  
d'accident***

## Que faire en cas d'accident

Si vous êtes témoin d'un accident de travail, d'un incendie ou d'une explosion, demandez de l'aide au responsable de sécurité au travail et/ou appelez les services de la Protection Civile au 150.



Si vous êtes un responsable de sécurité au travail, un médecin de travail ou un artisan entraîné aux premiers secours, suivez les mesures nécessaires en attendant l'arrivée des services de la Protection Civile.



# *Réglementation du travail*

# Règlementation du travail

Le code de travail marocain ainsi que les décrets et les arrêtés relatifs à la santé et à la sécurité au travail comportent plusieurs dispositions et mesures visant à assurer la santé et la sécurité des travailleurs au sein des lieux du travail. Les principales dispositions et mesures se résument comme suit :

- Les lieux du travail doivent remplir les conditions de prévention en matière de la santé et doivent respecter les exigences de sécurité requises (dispositifs de lutte contre les incendies, éclairage, chauffage, aération, dispositifs antibruit, assainissement des eaux usées et des eaux de lavage et d'autres conditions).
- Les locaux de travail doivent être équipés d'une manière à garantir la sécurité des travailleurs handicapés.
- Les locaux de travail doivent être propres en permanence et bien organisés et les passages doivent être évacués et spacieux à l'intérieur des espaces de travail.
- Le réseau électrique et les câbles électriques doivent être bien couverts et contrôlés périodiquement selon les lois en vigueur.
- L'isolement de tous les produits inflammables et leur stockage dans des entrepôts et des magasins spéciaux.
- Mettre à disposition des travailleurs les équipements de protection individuelle selon l'activité exercée (masques, chaussures de sécurité, gants de protection, lunettes spéciales ... et d'autres équipements).
- Les machines et leurs accessoires mobiles doivent être équipés des moyens de prévention.
- Le renseignement des travailleurs sur les lois relatives à la prudence des dangers autour des machines.
- Coller dans un endroit visible dans les ateliers de travail une affiche facilement lisible qui prévient contre les risques d'utilisation des machines.
- Les travailleurs sont tenus par la force de la loi de se soumettre aux instructions spéciales concernant les règles de la santé et la sécurité au sein des locaux de travail.

-----

Dans ce qui suit, les principaux textes législatifs relatifs à la santé et à la sécurité au travail liés à l'exercice des métiers de l'artisanat sont :

- Dahir n° 1-03-194 du 14 regeb 1424 ( 11 septembre 2003 ) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du travail (B.O. n° 5210 du 06 mai 2004).
- Dahir du 18 joumada I 1374 ( 12 janvier 1955 ) portant règlement sur les appareils à pression de gaz (B.O. n° 2207 du 11 février 1955).
- Dahir du 9 kaada 1372 ( 22 juillet 1953 ) portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre (B.O. n° 2132 du 04 septembre 1953).

- Dahir du 20 hija 1349 ( 9 mai 1931 ) réglementant l'importation, l'achat, la vente, le transport et l'emploi de la céruse et des autres composés de plomb destinés à des usages professionnels (B.O. n° 972 du 12 juin 1931).
- Décret n° 2-59-0219 du 4 chaabane 1379 ( 2 février 1960 ) déterminant les mesures particulières de prévention médicale applicables dans les établissements où le personnel est exposé, de façon habituelle, aux poussières de silice libre ou d'amiante (B.O. n° 2469 du 19 février 1960).
- Décret royal n° 719-68 du 28 chaabane 1388 ( 20 novembre 1968 ) déterminant les mesures particulières de prévention médicale applicables dans les établissements où le personnel effectue des travaux l'exposant, de façon habituelle, à l'inhalation de poussières d'origine industrielle ou participe à l'exécution de ces travaux (B.O. n° 2927 du 04 décembre 1968).
- Décret n° 2-10-183 du 9 hija 1431 ( 16 novembre 2010 ) fixant la liste des travaux auxquels il est interdit d'occuper certaines catégories de personnes (B.O. n° 5906 du 06 janvier 2011).
- Décret n° 2-56-467 du 9 hija 1375 ( 18 juillet 1956 ) déterminant les mesures particulières de prévention du manganisme (B.O. n° 2285 du 10 août 1956).
- Décret n° 2-70-185 du 18 jomada I 1390 ( 22 juillet 1970 ) déterminant les mesures particulières de prévention médicale et les règles d'hygiène applicables dans les établissements où le personnel est exposé, de façon habituelle, à l'intoxication saturnine (B.O. n° 3018 du 02 septembre 1970).
- Décret n° 2-12-387 du 26 chaoual 1433 ( 14 septembre 2012 ) modifiant et complétant le décret n° 2-98-975 du 28 chaoual 1421 (23 janvier 2001) relatif à la protection des travailleurs exposés aux poussières d'amiante (B.O. n° 6088 du 04 octobre 2012).
- Décret n° 2-69-323 du 29 moharrem 1390 ( 6 avril 1970 ) déterminant les mesures particulières de protection et de salubrité applicables sur les chantiers de travaux dans l'air comprimé (B.O. n° 2998 du 15 avril 1970).
- Décret n° 2-56-1304 du 6 hija 1376 ( 4 juillet 1957 ) déterminant les mesures particulières de protection des ouvriers occupés dans les chambres froides (B.O. n° 2337 du 09 août 1957).
- Décret n° 2-08-528 du 25 jomada I 1430 ( 21 mai 2009 ) relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus au benzène et aux produits dont le taux en benzène est supérieur à 1 % en volume (B.O. n° 5740 du 04 juin 2009).
- Des arrêtés, depuis 1938, par le ministre du travail et des questions sociales, le ministre de l'économie nationale, le ministre de la santé publique, le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, etc. concernant plusieurs actions d'hygiène, sécurité et santé au travail.





